



EXEMPLES DE FINANCEMENT

Exemple de RÉNOVATION THERMIQUE chez un propriétaire occupant très modeste.

Projet permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux HT	33 997 €
TVA	2 247 €
Montant des travaux TTC	36 244 €

Subvention ANAH	17 807 €
Subvention Département	1 500 €
Subvention CCPG	2 761 €
Total des aides financières	22 068 €

Reste à charge du propriétaire 14 176 €
Projet financé à hauteur de 61%

Exemple de RÉNOVATION THERMIQUE GLOBALE chez un propriétaire bailleur.

Projet permettant un gain énergétique > à 35%

Montant des travaux HT	90 926 €
TVA	7 545 €
Montant des travaux TTC	98 471 €

Subvention ANAH	30 000 €
Subvention Département	8 000 €
Subvention CCPG	2 400 €
Total des aides financières	40 400 €

Reste à charge du propriétaire 58 071 €
Projet financé à hauteur de 41%



JE SOUHAITE AMÉLIORER MON LOGEMENT ?

Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

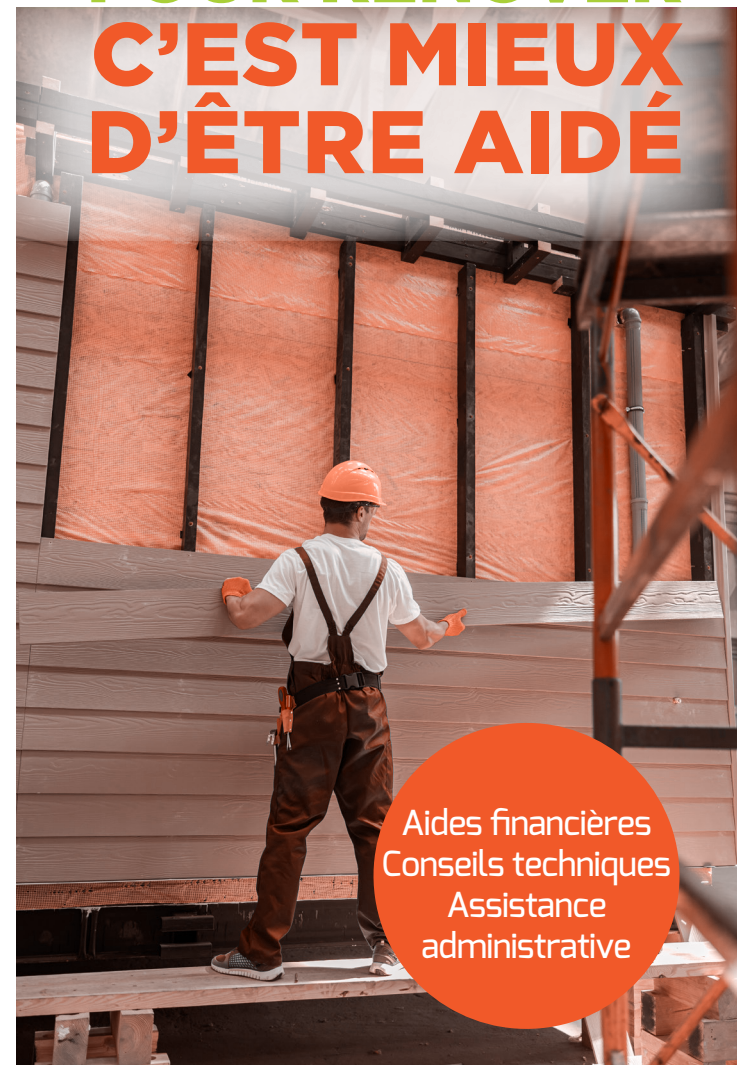
par téléphone ou courriel :
Service Habitat au 02 38 33 92 68
habitat@pithiveraisgatinais.fr

lors des permanences :

- à l'ESP de Puiseaux
(17bis, rue Saint-Jacques)
- à la Maison France Services
de Malesherbes (19/21, place du Martroy)
- à la Communauté de Communes
du Pithiverais Gâtinais
à Beaune-la-Rolande
(3 bis, rue des Déportés)



POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ



Aides financières
Conseils techniques
Assistance administrative

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2022 - 2023

Terre Audacieuse : mieux vivre dans son logement

www.pithiveraisgatinais.fr



AIDES POUR RÉNOVER VOTRE HABITAT



Qui est concerné ?

Propriétaires occupants / Propriétaires bailleurs

Logement datant de plus de 15 ans.
Engagement de mise en location (durée minimale de 6 ans) ou d'occupation à titre de résidence principale (durée minimale de 3 ans).

- Pour réaliser des économies d'énergie
- Pour résoudre des problèmes de dégradation
- Pour mettre en conformité votre logement
- Pour valoriser votre patrimoine



Pour quels travaux ?

- Travaux de **rénovation énergétique** : isolation, remplacement du système de chauffage, changement de menuiseries extérieures (fenêtres et porte).../gain énergétique minimum de 35%.

- Travaux de **réhabilitation et/ou de mise en sécurité du logement** : selon une grille d'évaluation.

Les travaux d'économies d'énergie doivent être faits par des entreprises RGE.



Avec quelles aides, quels conseils ?

L'OPAH engagée jusqu'en 2023 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer grâce à :

Des conseils gratuits et personnalisés

Par la chargée de mission OPAH et par l'opérateur SOLIHA : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, analyse des devis, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

Des aides financières importantes

- De l'ANAH
- Du Département du Loiret
- De la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Sous conditions de ressources pour les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale.

Sous condition de loyers modérés pour les propriétaires bailleurs et de plafonds de ressources pour les locataires.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers.

Tous travaux modifiant la façade doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.

LES ÉTAPES

1

Je prends contact avec la chargée de mission de la CCPG.

2

SOLIHA me contacte.

3

Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'un diagnostic financé par la CCPG.

4

Je suis accompagné dans les étapes de montage de mon dossier de financement.

5

Je dépose mon dossier de demande de subvention.

6

Mon dossier est validé. Je reçois un accord de subventions m'autorisant à démarrer les travaux.

7

Je perçois mes subventions en fournissant toutes les factures attestant de la réalisation des travaux et pendant 2 mois, j'appose, si possible, le panneau OPAH sur ma façade.

